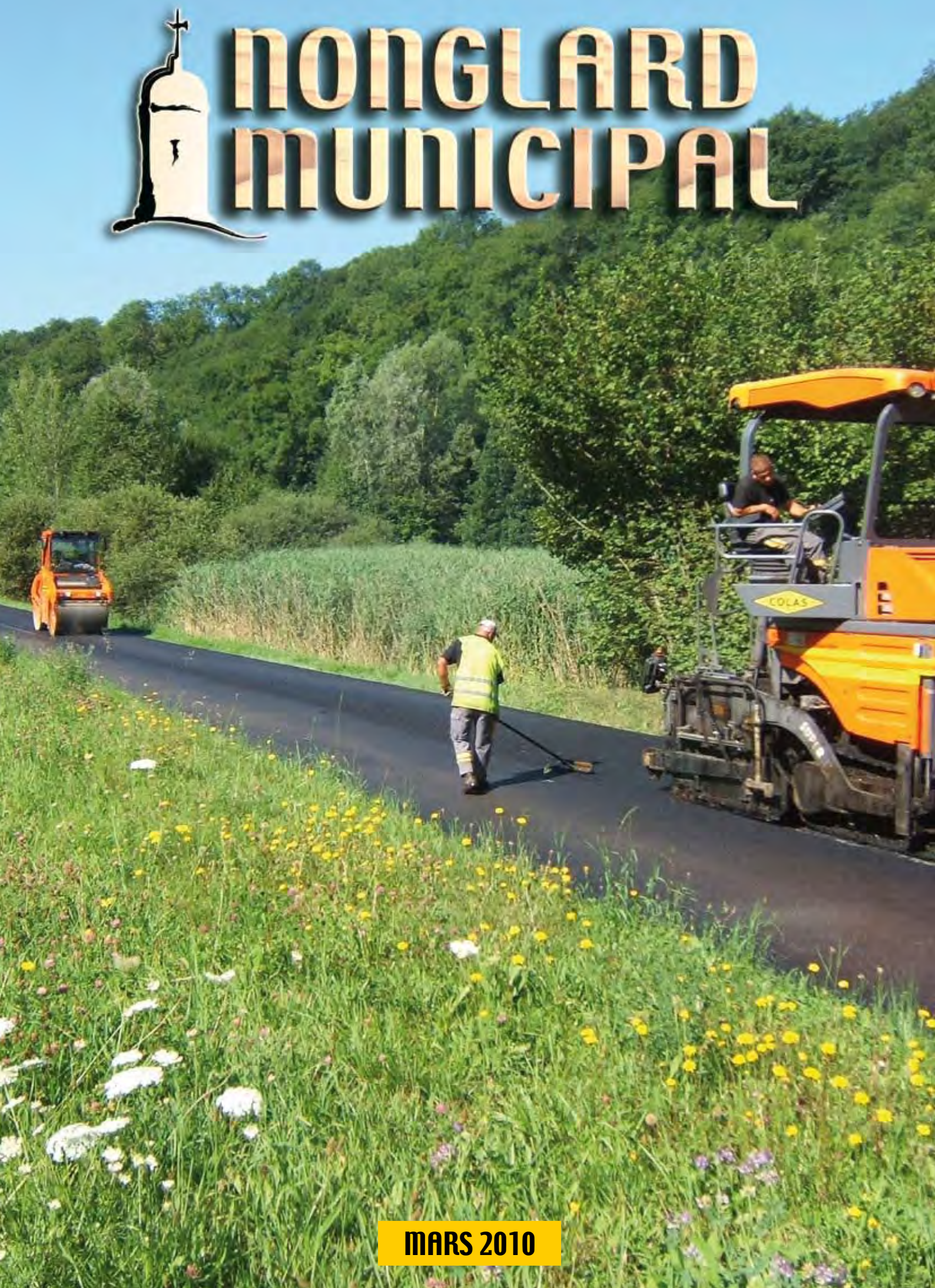




NONGLARD MUNICIPAL



MARS 2010



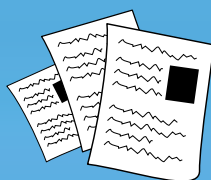
INFOS MUNICIPALES

- 1** LE MOT DU MAIRE
- 2-3** COMPTE ADMINISTRATIF / SUBVENTIONS
- 4-5** TRAVAUX 2009 / URBANISME
- 6** L'ÉCOLE DE NONGLARD
- 7** SITE INTERNET DE LA COMMUNE



VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE

- 18** A.P.E.
- 19** ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS
- 20-21** COMITÉ D'ANIMATION DE NONGLARD
- 21** BIBLIOTHÈQUE
- 22** PAROISSE
- 22** GROUPEMENT DES CHASSEURS
- 23** A.D.M.R. LOVAGNY-NONGLARD
- 23** AMICALE LOVAGNY-NONGLARD
- 24** LA FÊTE DES VOISINS
- 25** INFORMATIONS UTILES



INFOS DIVERSES

- 8-11** ENVIRONNEMENT
- 11** ABRIBUS
- 12** UN DÉPART... UNE ARRIVÉE...
- 12** ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
- 13** HONORARIAT
- 14** FÊTE DES PARENTS
- 14** CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
- 15** À L'ÉCOLE
- 16** C.C.A.S.
- 17** L'ÉPICERIE SOCIALE
- 17** NOS JOIES, NOS PEINES...
- 17** UN SITE D'INFORMATION POUR LES SÉNIORS

RESPONSABLE DE PUBLICATION : Eric Labaz

RÉDACTION : Commission de Communication

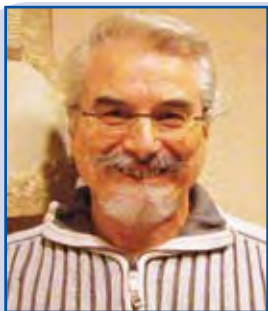
PHOTOS : Elus, associations et habitants de Nonglard

CONCEPTION : CD Création Numérique - Épagny 04 50 22 82 64

IMPRESSION : PHOTOPLAN - Annecy

Ce bulletin a été imprimé sur papier labélisé PEFC (papier issu de forêts gérées durablement)





Bonjour à tous,

L'année 2009 a été l'année de la Solidarité. Comme il se doit, vous avez certainement œuvré pour cette bonne cause.

A l'occasion des vœux du Maire et du Conseil, j'ai fait allusion à une année «galère» : effectivement, plusieurs incidents et demandes impératives sont venus mettre à l'épreuve la gestion communale. Le budget a été mis à mal mais nous avons su faire face à cette situation exceptionnelle.

Parlons un peu de l'avenir. Depuis l'an dernier, nous accueillons les enfants de moyenne section en maternelle au sein de notre Ecole Communale. Dès la rentrée scolaire 2010 / 2011, les enfants de petite section (3 ans) seront parmi nous.

Le devoir du Conseil Municipal est de sauver notre vie scolaire locale. Nous avons fait tout notre possible pour conserver cette vie au village. Tous nos efforts ne sont pas vains, car un projet immobilier devrait naître prochainement sur Monthoux avec une trentaine de logements. Il reste, sur la commune, certains bâtiments facilement transformables en logements.

Pour conserver notre qualité de vie sur Nonglard, je demande à toutes et à tous, soit individuellement, soit au travers d'une association locale, de cautionner, aux côtés du Conseil Municipal, la pérennité du bien-être dans notre village. Village qui ne demande qu'à vivre autour d'un pivot important qui est tout simplement l'école communale.

Pour resserrer les liens avec vos élus, notre site Internet vient d'être refondu en totalité. Les publications de la Communauté de Communes Fier et Usses y sont également disponibles.

Vous avez toujours la possibilité de nous écrire par e-mail, soit via le site Internet de la commune, soit directement à l'adresse : accueil@nonglard74.fr ; vous pouvez également rendre visite à notre secrétaire Solange. Notre nouvel agent technique communal, Laurent, est aussi un relais important entre nous.

N'hésitez pas à les rencontrer.

L'année 2010 s'annonce sous un beau jour, espérons ensemble que les souhaits de tous se réalisent.

«Un homme seul ne peut rien, il lui faut l'appui de ses semblables
pour arriver là où il doit aller»

[citation de Victor Lévy Beaulieu]

Par cette phrase, je remercie l'ensemble du Conseil Municipal, tous les agents communaux et vous-mêmes, pour vos soutiens et vos actions.

Ce bulletin municipal 2010 a été réalisé par l'équipe de la commission Communications que je remercie également.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Eric LABAZ
Maire



Le budget d'une commune se divise en deux parties : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Dans le fonctionnement, nous retrouvons en première partie toutes les dépenses ordinaires et récurrentes de la commune comme les charges de personnel, les charges de gestion, les fournitures, les adhésions diverses, les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et de la voirie (déneigement, réparation d'enrobé, curage des fossés,...) et en deuxième partie toutes les dépenses liées à la vie normale de la Commune, auquel il convient de rajouter les intérêts des prêts souscrits par la commune. Ces dépenses sont donc essentiellement récurrentes et se retrouvent chaque année à un niveau équivalent à l'année antérieure plus le coût de la vie.

Pour financer ces dépenses, la commune dispose de recettes dites de fonctionnement :

- les impôts locaux (taxes d'habitation, foncières et professionnelles et sur le foncier non bâti). Il est important de savoir que la Taxe Foncière va disparaître en 2010 et sera compensée par l'Etat puis par une nouvelle taxe en 2011 d'un montant indéterminé.
- les dotations de l'Etat.
- les locations des biens communaux.
- d'autres produits divers (dans une moindre mesure).

Si la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un excédent, celui-ci sera alors disponible pour être transféré en partie à l'investissement.

En investissement, nous avons des dépenses certaines, à savoir le remboursement du capital de la dette. Le solde est donc disponible pour financer de nouveaux projets de type rénovation lourde de bâtiment ou de voirie, création de salle, achat de terrains, achat de matériels lourds ou de véhicules. Pour ces dépenses, la commune peut être aidée par des subventions, et/ou financer ces projets par des emprunts.

SECTION FONCTIONNEMENT

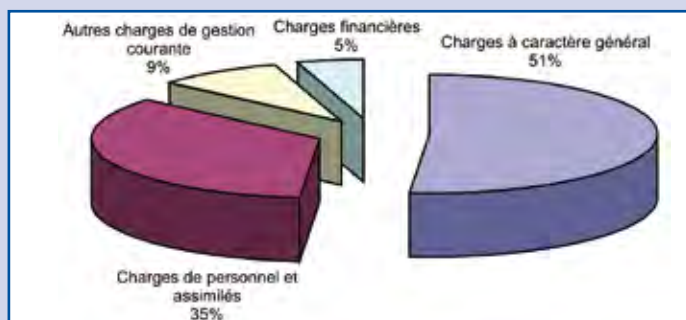
DÉPENSES

Charges à caractère général	136 118,13
Charges de personnel et assimilés	92 836,75
Autres charges de gestion courante	23 378,18
Charges financières	12 530,56
TOTAL	264 863,62

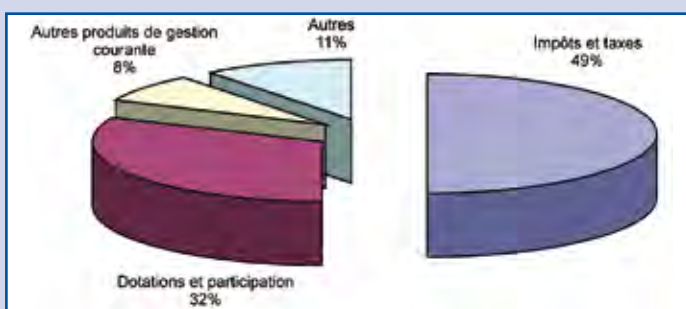
RECETTES

Atténuation de charges	8 235,76
Produits de services - ventes diverses	722,71
Impôts et taxes	170 412,34
Dotations et participation	108 377,59
Autres produits de gestion courante	25 991,54
Produits financiers	515,67
Produits divers	19 430,64
TOTAL	333 686,25
Excédent de fonctionnement reporté de 2008	7 148,01

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Remboursement emprunts	20 058,40
Immobilisations incorporelles	8 877,91
Immobilisations corporelles	121 714,90
TOTAL	150 651,21

RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves	139 059,00
Subventions d'investissements	72 894,28
Immobilisations corporelles	1 681,58
Emprunts et dettes assimilées	528,27
TOTAL	214 163,13
Excédent d'investissement reporté de 2008	136 305,07



Recettes pour le fonctionnement : elles s'élèvent à 333.686 €, réparties comme suit :

- dotations d'Etat	108.377 €	32%
- impôts locaux	107.158 €	32%
- reversement des droits de mutations ...	53.395 €	16%
- locations de biens communaux	25.991 €	8%
- taxe sur l'électricité	9.859 €	3%
- autres produits	19.047 €	9%

Nos recettes servent à financer :

- les charges de personnels pour 28% (92.836 €).
- l'entretien des voiries et bâtiments pour 16% (51.633 €). Dans ce poste, nous retrouvons l'école pour 10.300 €, la mairie (sinistre électrique important) pour 5.700 €, la salle des fêtes pour 5.000 €, le déneigement pour 12.500 €, le fauchage pour 7.500 €, etc.
- l'électricité et le fioul pour les bâtiments communaux pour 8% (26.306 €).
- les indemnités des élus, et les subventions versées par la commune pour 7% (23.378 €).
- les assurances pour 4% (13.907 €).
- les intérêts de la dette pour 4% (12.530 €).
- les autres dépenses pour 13% (44.273 €).

Il nous reste donc 68.823 € pour financer notre investissement futur.

Pour l'investissement de l'année écoulée, nous avons un reliquat des années antérieures de 136 305 €. Hormis le remboursement de la dette qui s'est élevé à 20.058 €, nous avons investi :

- ▷ 82.172 € en réfections de route (notamment la route de Sillingy).
- ▷ 14.227 € en aménagement (suite de l'aménagement de l'espace jeux et vestiaire de la salle des fêtes).
- ▷ 10.493 € en matériel informatique.
- ▷ 8.877 € de documents d'urbanisme (fin du PLU).

Nos recettes proviennent de :

- subventions pour 74.576 €,
- récupération de TVA sur 2007 pour 29.394 €,
- taxe locale d'équipement pour 9.665 € (taxe sur les permis de construire).

Compte tenu des excédents des années antérieures, la trésorerie de la commune en Investissement s'élevait à 274.000 € le 31 décembre 2009.

SUBVENTIONS allouées aux associations en 2009

Lors des séances publiques de Conseil Municipal des 28 octobre et 30 novembre 2009, le montant des subventions versées aux différentes associations a été voté comme suit :

Allocations versées sur le budget général (total 3040,55€)

Associations de la commune

Bibliothèque	986,00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	170,00 €
Coopérative scolaire (école de Nonglard).....	130,00 €
Association des Parents d'Elèves.....	500,00 €
Association cantine - garderie périscolaires	650,00 €

Associations extérieures à la commune

Association La Mandallaz (gymnastique), Sillingy	100,00 € (4 jeunes)
Comité des Eleveurs (foire de La Bathie).....	104,55 €
Prévention Routière	65,00 €
Ecole de Musique de Poisy	75,00 € (3 jeunes)
Amicale des Pompiers, Sillingy	110,00 €
Maison Familiale Villié-Morgon.....	25,00 € (1 jeune)
Collège La Mandallaz, Sillingy (voyages).....	125,00 € (5 jeunes)

Allocations versées sur le budget CCAS (total 1563,62€)

AFM - Mucoviscidose (Virades de l'Espoir).....	100,00 €
Institut Guillaume Belluard.....	50,00 € (1 jeune)
ADMR Petites Ussets et Fier (convention)	724,71 €
ADMR Petites Ussets et Fier (subv. additionnelle)	428,91 €
Mission Locale Jeunes	210,00 € (3 jeunes)
Association des Paralysés de France (74)	50,00 €

Montant total des subventions : 4 604,17 €



VOIRIE

L'année 2009 a commencé avec des travaux importants sur la voirie. Une réfection complète de l'enrobé de la route de Sillingy a été effectuée sur environ 700m de la partie la plus dégradée, côté Sillingy. La stabilisation des bas-côtés et le curage des fossés seront réalisés au cours de l'année 2010.

L'entretien des routes communales (réparation des amorces de fissures et faïençage) a été réalisé par la même entreprise. Cet entretien doit être fait périodiquement afin de préserver l'étanchéité du revêtement de la chaussée et pour éviter des dégradations en profondeur.

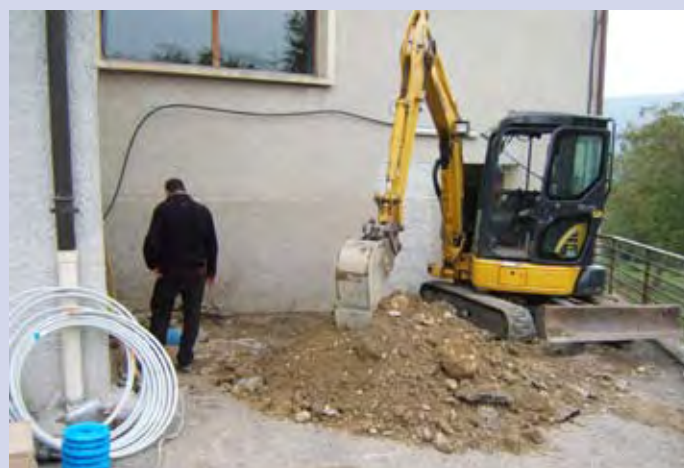


BATIMENTS

1 – Aménagement de la cantine

Suite à la visite de contrôle d'un représentant de la DDSV (Services Vétérinaires) en présence des membres de la commission Travaux, des représentants des associations P'tits Loups et APE et du personnel de la cantine, des mises en conformité aux normes actuelles devaient être effectuées. Ces travaux, en relation directe avec l'utilisation des locaux de la salle des fêtes pour la cantine scolaire, ont été réalisés pendant les vacances scolaires :

- implantation des vestiaires pour le personnel de la cantine,
- installation d'un lave-vaisselle réservé à la cantine,
- branchement en eau chaude mitigée des lavabos à commande fémorale (cuisine et toilettes),
- fixation d'une moustiquaire aux vasistas de la cuisine,
- modification du branchement gaz des plaques chauffantes et aménagement de l'étuve électrique,
- installation d'un tuyau d'eau de professionnel pour laver le sol de la cuisine.



travaux de modification pour l'alimentation en eau potable

2 – Aménagement d'une salle de repos à l'école

Afin d'accueillir les enfants de moyenne section de maternelle pour la rentrée scolaire de septembre 2009, une ancienne salle de réunion au dessus de l'école a été convertie en salle de repos. Ces travaux ont été réalisés rapidement pendant les vacances de Toussaint, compte tenu des disponibilités des entreprises :

- réfection des murs : remplacement de l'ancien revêtement par de la toile de verre peinte,
- achat de petits lits pour permettre aux enfants de se reposer,
- modifications diverses des installations existantes pour les adapter.

Tous ces travaux ont été effectués en concertation avec la Directrice de l'école et les institutrices.



3 – Divers



Afin de protéger des intempéries les portes du local technique et les accès aux caves des logements du bâtiment mairie, un auvent a été installé.

Un nouvel abribus a été installé en février pour remplacer celui du «Pèse-Lait» qui avait été incendié au cours de l'été 2009. Souhaitons-lui longue vie !

Et merci aux «artistes» pour leurs graffiti 15 jours après son installation...



Un des moteurs des cloches a été réparé récemment et l'angélus rythme à nouveau la vie de notre village rural.

De nombreux projets, d'envergures diverses, attendent que le choix des priorités soit établi par le Conseil Municipal durant la préparation budgétaire en cours.

URBANISME

L'année 2009 s'est caractérisée par une faible activité en ce qui concerne la création de nouveaux logements, avec un seul dossier accepté. Par contre, nous avons reçu de nombreuses demandes pour des modifications de bâtiments existants, clôtures, pose de panneaux solaires, modification de façade ou réfection de couverture et créations d'annexes.

Il paraît nécessaire de rappeler que, pour obtenir le droit de réaliser ou de modifier une construction, le demandeur doit réunir plusieurs conditions :

- en premier lieu, obtenir soit un permis de construire soit une déclaration préalable.
- en second lieu, si le cas se présente, les autorisations des tiers : par exemple l'autorisation de sa copropriété, de l'ayant droit pour un droit de passage, du voisin pour une fenêtre à moins de 1,90 m de la limite, etc.

La commune n'a compétence que pour vérifier la concordance du projet avec le PLU (plan local d'Urbanisme). Elle ne peut en aucun cas intervenir dans le respect du droit des tiers, comme indiqué ci-dessus.

La conséquence est simple : vous pouvez obtenir un permis ou une non opposition à une déclaration préalable, mais cela n'est pas toujours suffisant pour pouvoir construire. Selon les cas, vous devez également obtenir une autorisation des tiers, ce que la commune n'est pas à même de vérifier. N'oubliez donc pas les voisins concernés qui pourraient se retourner contre vous en cas d'absence d'autorisation.

PERMIS ACCEPTÉS EN 2009

1 transformation d'un atelier en appartement, 2 vérandas de plus de 20 m² .

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCEPTÉES EN 2009

3 modifications de couverture, 1 clôture, 1 portail, 1 pose d'auvent, 1 piscine, 3 abris de jardin, 3 poses de panneaux photovoltaïques en toiture.



Au début de l'été 2009, au vu des effectifs scolaires faibles, l'Inspecteur de l'Education Nationale nous a demandé de scolariser les enfants de maternelle Moyenne Section (4 ans) à Nonglard dès la rentrée 2009. Pour permettre leur accueil dans les meilleures conditions, la salle de réunion au premier étage de l'ancienne mairie a été convertie en salle de repos durant l'été et la municipalité a acquis une dizaine de petits lits. De plus, la salle polyvalente du 1^{er} étage de la mairie a été mise à disposition comme «salle de motricité» pendant les heures d'ouverture de l'école.

En janvier 2010, et toujours pour les mêmes raisons, il nous a été demandé de scolariser également les enfants de maternelle Petite Section (3 ans) à Nonglard dès septembre 2010. Quelques aménagements supplémentaires devront donc être apportés à la salle de motricité pour le confort et la sécurité des tous petits. D'autres aménagements et des moyens supplémentaires (mobilier, matériel pédagogique et heures complémentaires d'ATSEM) seront également fournis pour permettre cet accueil.

La municipalité s'est engagée en début de mandat à tout faire pour permettre le maintien des deux classes existantes. Elle prend donc les moyens nécessaires à la survie de l'école qui contribue à la cohésion sociale du village.

En retour, les élus espèrent que tous les parents habitant la commune, malgré certaines contraintes familiales, «jouent le jeu» et inscrivent leurs enfants à Nonglard.



Rappelons que les inscriptions pour l'école doivent se faire en mairie dès mars.

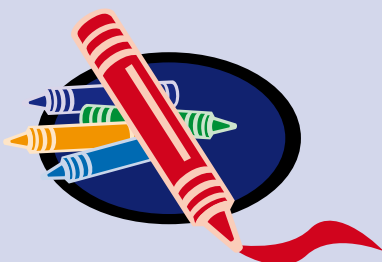
Afin d'étoffer l'environnement social des plus jeunes et de leurs familles, il a également été suggéré de développer des activités périscolaires ou extrascolaires pour les tous petits. Une réflexion à mener avec les associations locales existantes ou avec des habitants désireux de partager des compétences nouvelles. Toutes suggestions seront les bienvenues.

Une autre question à résoudre également : la commune manque de structures et de personnel pour accueillir les très jeunes enfants. Il est impératif de pouvoir offrir des possibilités de garde pour des enfants dès la naissance. Et l'on manque cruellement d'assistantes maternelles agréées. Heureusement, dans le même temps, les structures mises en place par la CCFU (garderie, crèches) se développent et offrent un accueil de qualité sur les communes avoisinantes. Ces services sont accessibles aux habitants de Nonglard.

Dans le même ordre d'idée, un dernier problème, évoqué également par l'association Les Ptit's Loups : le remplacement de Denise Morel - assurant la garderie et la cantine - qui devra intervenir en septembre 2010 ou au plus tard septembre 2011. Les démarches sont en cours pour une prolongation de contrat jusqu'à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec la mairie. La municipalité est prête à prendre en charge la formation indispensable au poste si nécessaire.

Le renouvellement de la population ne peut se faire que si les jeunes couples trouvent sur place les conditions d'épanouissement pour eux-mêmes et leurs enfants. Le développement de l'école et de son environnement est le point fondamental de cette évolution à laquelle nous devons tous collaborer.





Un nouveau site Internet pour la commune

<http://www.nonglard74.fr>

En fin d'année 2009, le conseil municipal a décidé de donner une nouvelle jeunesse au site Internet de la commune.

- L'ancien site cumulait énormément d'informations mais sa structure ne permettait pas d'organiser les rubriques de façon hiérarchique et donc multipliait les entrées avec des pages trop longues à consulter.
- Le CITIC74 (Centre de l'Informatique et des Technologies de l'information et de la communication), en partenariat avec l'Association des Maires de Haute-Savoie, proposait depuis peu un site web «clé en main», adapté aux petites communes et ne réclamant pas de compétences informatiques trop pointues.

C'est ainsi que Nonglard s'est lancé dans l'aventure, rejoignant ainsi la vingtaine de communes pilotes utilisant cette même structure, chaque site étant personnalisé au niveau des couleurs, du choix et du contenu des rubriques et du plan général des informations.

Vous retrouverez dans ce nouveau site toutes les informations déjà présentes dans l'ancien, organisées sans doute de façon différente, mais aussi de très nombreuses nouvelles rubriques, élargissant ainsi la connaissance de la commune et des nombreuses structures auxquelles elle est rattachée.

En bas de la page d'accueil, vous trouverez des extraits de sites officiels de l'administration donnant automatiquement leurs informations au jour le jour.

Un clic sur les images du bandeau vous fait revenir en page d'accueil.

N'hésitez pas à utiliser la «loupe» qui permet de grossir la taille des textes. Il suffit de cliquer sur la lettre majuscule «A» qui se trouve en haut à droite de toutes les pages.

La case «Recherche» fonctionne : vous tapez un mot ou groupe de mots et faites «Entrée». Vous obtenez la liste de tous les articles et rubriques dans lesquels ces mots sont utilisés.

Vous pouvez également cliquer sur «Plan du site» tout en haut et en bas de page : vous obtiendrez l'architecture détaillée du site.

Pour améliorer le site et obtenir qu'il soit l'image réelle de la commune, nous avons besoin du concours de tous les internautes :

Merci de :

- le parcourir, nous transmettre les erreurs, anomalies, dysfonctionnements,
- nous donner des suggestions, informations complémentaires ou indiquer les sujets que vous aimeriez y voir.

Un nouveau site !
Vous venez d'accéder au nouveau site de la commune de Nonglard. Pourquoi un nouveau site ? Parce que l'ancien, quoique agréable visuellement, ne permettait pas de faire défiler les sous rubriques, il y avait donc trop de rubriques et des pages trop longues à consulter. De plus, le nouveau site est compatible avec les logiciels de lecture orale pour les personnes à vision réduite. Ils peuvent également utiliser la "loupe" pour agrandir les textes (en haut à droite des pages, la première lettre "A"). Vous y retrouverez la plupart des informations contenues dans l'ancien site, parfois à une place différente, ainsi que des articles nouveaux. Pour vous aider à trouver une information, n'hésitez pas à entrer un mot dans la case Recherche ou à dérouler le plan complet du site (tout en bas ou tout en haut de la page d'accueil). L'équipe "Communications" reste à votre écoute pour toute remarque ou suggestion pour améliorer le contenu et la présentation du site. Bon surf ! Olivier VORIS, Webmaster

Inscriptions scolaires rentrée 2010
INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2010 Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants au secrétariat de la mairie (...)

Soyez alertés !
Si vous souhaitez recevoir des informations urgentes et ponctuelles (par exemple : suspension des transports (...))

Au calendrier ...
Rappel des prochains événements ou manifestations à venir sur la commune. Autres manifestations prévues dans l'année, (...)

En bref...
Quelques belles actualités locales ou générales pour tous... Pour en savoir plus

En images...

Contactez-nous !
Pour toute demande d'information ou de rendez-vous, merci de remplir le formulaire ci-après. Notre secrétaire vous (...)

Heures d'ouverture de la Mairie
LUNDI : 8h30 à 11h30
MARDI : 9h30 à 12h30
14h00 à 16h30
MERCREDI : 9h30 à 11h30
JEUDI : 9h30 à 12h30
VENDREDI : 8h30 à 11h30
Permanence des élus : jeudi de 18h à 19h ou sur RV
Nous contacter : Email : accueil@nonglard74.fr
Tel : 04-58-60-54-31
Fax : 04-58-60-57-36
(pas de permanence téléphonique le jeudi après-midi)

Nonglard soutient la candidature d'Annecy pour les JO 2018

901

N'hésitez pas à utiliser le formulaire «Contactez-nous» pour toutes vos réactions, bonnes ou mauvaises ! Nous ferons notre possible pour améliorer cet outil de communication.



ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'année 2009, à tous les niveaux de la vie territoriale, se sont amorcés des projets concernant l'environnement (Région, Conseil général, Communauté de Communes Fier et Usse...). Notre commune a été partie prenante de ces différentes réflexions, tant à travers les délégués CCFU que dans l'équipe municipale et surtout grâce aux nombreux habitants associés à ces actions qui n'auraient pu voir le jour sans eux. Ces pages (vertes bien entendu...) proposent un tour d'horizon de toutes les pistes amorcées qu'il va falloir poursuivre dans les mois à venir et apportent diverses informations ponctuelles toutes axées sur le développement durable et l'environnement.

COMMISSION NATURE

Suite à la mise en place du Comité de pilotage Mandallaz-Montagne d'Age (Voir Bulletin municipal 2009), une équipe d'une quinzaine de personnes s'est créée sur la commune sous l'appellation «Commission Nature» et a travaillé sur plusieurs axes :

- Les 3 dossiers choisis initialement comme axes de travail (zone humide de Nyres, sentiers, protection de la faune) ont été transmis au Comité de Pilotage et pris en compte dans la synthèse réalisée au niveau de l'ensemble des communes.
- La protection de la zone humide de Nyre a été retenue par le comité et fera prochainement l'objet de propositions concrètes d'aménagement.
- Au sein de la Commission Nature, un petit groupe a pris en charge la mise en valeur des sentiers et a amorcé un énorme travail de repérage et nettoyage dans le but de créer des circuits pédestres permettant de faire le tour de la commune et de rayonner vers les communes voisines.



- Dans le cadre d'une inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées – voir ci-contre), une rencontre d'une journée sur le terrain (membres du Comité de Pilotage et responsables départementaux) a permis de faire le tour des sentiers proposés par Lovagny et d'amorcer les circuits proposés par Nonglard.



Qu'est-ce que le P.D.I.P.R. ?

Les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) sont élaborés par le Département dans le but d'assurer la conservation des chemins ruraux et la continuité des itinéraires.

Avec 2 objectifs principaux :

- constituer et équiper un réseau de sentiers de qualité,
- favoriser la pratique de la randonnée pour le plus grand nombre.

Il s'agit en bref de valider certains itinéraires ayant un intérêt pour la découverte du patrimoine ou la liaison entre les communes et d'aider à leur balisage selon une charte départementale bien précise. Les projets d'itinéraires sont présentés par une structure intercommunale et validés par une commission du Conseil Général. Pour les projets retenus, le Conseil Général s'engage à fournir le matériel de balisage nécessaire tandis que l'intercommunalité s'engage à mettre en place ce matériel et à entretenir l'itinéraire pendant 10 ans.

Le financement de ces opérations est assuré par la répartition de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS).



RÉUNION PUBLIQUE DU 5 NOVEMBRE 2009 :



Projets de réhabilitation et d'aménagement de sentiers pédestres.

Suite au travail réalisé par le groupe «Sentiers» de la commission nature, une réunion publique a permis de montrer à tous, grâce à un diaporama très détaillé, les tracés sélectionnés, les difficultés rencontrées et les problèmes à résoudre. Un énorme travail reste à faire, tant sur le plan administratif (cadastre, autorisations, etc) que sur le terrain. Il est clair que ce projet de longue haleine ne pourra se concrétiser qu'avec le soutien de tous, habitants, propriétaires et agriculteurs.



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE CCFU

L'année 2009 a permis à chaque commune de présenter un état des lieux sur les axes environnement et développement durable, en pointant les richesses, les lacunes, les problèmes, les projets en cours ou à venir, etc. La finalisation de ce document donnera des pistes pour des actions communales ou intercommunales.

La question du traitement des déchets verts a ensuite été abordée et, là encore la réflexion en commission a été le point de départ, d'une part, d'une action sur chaque commune. (voir ci-dessous) et, d'autre part, d'une information sur le co-compostage qui s'est concrétisée par une visite du SITO. (voir page 10). Pour l'année 2010, la commission a lancé plusieurs projets de réflexion très divers, allant des liaisons douces aux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

RÉFLEXION SUR LES DÉCHETS VERTS



Durant l'été 2009, un petit dépliant proposant des pistes de réflexion sur les déchets verts a été distribué à tous les habitants invités à une réunion-débat sur ce thème au début de l'automne.

Une quinzaine d'habitants ont ainsi partagé

leurs expériences autour de quelques axes :

- Comment chacun gère-t-il à l'heure actuelle ses déchets verts ?
- Quelles pratiques seraient à développer et quelles sont celles à éviter pour cause de pollution ?
- Comment éviter la production de déchets verts ?

Quelques idées en vrac :

Pour limiter la production de déchets verts :

- Laisser une partie de sa pelouse en pelouse fleurie.
- Choisir des arbustes ou des arbres fruitiers en fonction de leur taille adulte.
- Ne planter des haies qu'aux endroits vraiment nécessaires.

Pour recycler les déchets verts :

- Utiliser les tontes de pelouse en paillage au pied des arbustes.
- Broyer les déchets d'égale pour les utiliser également en paillage.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Traditionnellement, depuis de nombreuses années, la Journée de l'Environnement était l'occasion de sensibiliser la population à la propreté de la commune en organisant, le samedi matin, un ramassage des déchets le long des routes et dans les lieux publics de la commune avec la participation des scolaires et de leurs enseignants, de quelques élus et parents d'élèves.

La réorganisation de la semaine scolaire a supprimé cette possibilité de rencontre du samedi et le temps a manqué en 2009 pour mettre en place une nouvelle activité permettant de motiver tant les enfants que les adultes.

En 2010 la Journée de l'Environnement a été fixée au 5 juin sur les 7 communes de la CCFU avec un thème unique : les déchets.

Pour l'instant, aucune action n'est encore définie mais **réservez dès à présent la journée du 5 juin pour participer nombreux à une action conviviale et citoyenne.**



VISITE DU SITO

Une visite très intéressante a eu lieu dans le cadre de la Commission Développement Durable de la CCFU : celle du SITO (Syndicat Interdépartemental de Traitement des ordures de l'Albanais – équivalent du SILA pour nous) pour étudier en particulier son expérience de co-compostage des végétaux.

En effet, depuis 2003, (outre son activité de collecte d'ordures ménagères), le SITO a développé un partenariat avec les agriculteurs à travers la FDCUMA (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) :

- Les particuliers et professionnels amènent leurs déchets végétaux sur le site de Broise.

- Un broyeur vient périodiquement transformer tous les végétaux stockés en broyat (qui subit des opérations de déferrailage, contrôles divers, etc).



- Transporté sur des parcelles agricoles, le broyat est mélangé à des effluents d'élevage et mis en andains, retournés périodiquement.

- Après maturation, le compost peut être épandu sur les terrains à cultiver. La visite du site de Broise (à Rumilly) et la rencontre d'un agriculteur participant à l'opération nous ont permis de mieux appréhender cette technique et de comprendre le bien-fondé d'un tel partenariat qui permet de valoriser les végétaux sur le territoire de production, de diminuer les coûts et les nuisances dans une démarche de développement durable.



LES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

En Avril 2009, un projet fou est lancé par le CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) Usse et Bornes afin de valoriser l'identité patrimoniale et touristique du secteur : créer les Jardins de la Haute-Savoie dans un



lieu où chaque commune aménagerait une parcelle pour symboliser son identité propre.

La Balme de Sillingy ayant proposé un terrain à proximité du lac, il restait à motiver les 54 communes du secteur Usse-et-Bornes, à créer sur chacune une équipe de «jardiniers», à concevoir le projet sur le plan communal et à le réaliser... tout cela pour la mi-juin !

Nonglard n'a pas eu peur d'accepter ce challenge et une équipe d'une dizaine de personnes (élus et habitants de tous âges) s'est constituée en urgence et a mis en commun ses idées. L'idée de symboliser la Lanterne des Morts a été retenue d'emblée et chacun a apporté ses compétences ou simplement sa bonne volonté pour réaliser ce jardin de 36 m².

Des milliers de visiteurs ont admiré ces jardins durant l'été et le chantier reprendra au printemps 2010 pour une nouvelle saison encore plus réussie.

(Ouverture aux visiteurs prévue le 5 juin)



Jardin réalisé par Nonglard - sept 2009

Dédi le jardinier lors de l'inauguration

ENCOMBRANTS

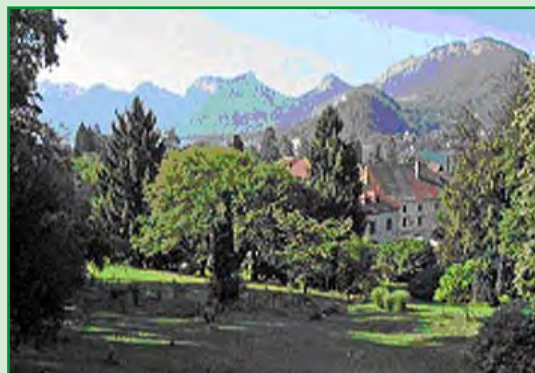
La collecte des encombrants traditionnellement réalisée à l'automne a connu cette année quelques ratés tant dans la distribution des tracts que dans la tournée de la benne de ramassage. Une benne sera en principe à la disposition de tous durant le premier week-end de juin (journée de l'environnement).

AU PRIEURÉ DE TALLOIRES

VISITEZ LE JARDIN DES PLANTES AUTONOMES.

S'inscrivant dans une démarche durable, ce parc, créé et entretenu par Maurice Marchesi, est à la fois un arboretum où les plantes ligneuses poussent sans être taillées et un jardin contemporain, d'essai et de démonstration, qui présente des alternatives aux techniques de jardinage modernes, souvent agressives pour l'environnement.

La visite, toujours guidée, permet de comprendre le but recherché pour chacune des plantations et de décoder la démarche qui a abouti à son choix pour ne plus avoir à tailler, arroser ni traiter. Trucs, astuces et anecdotes ne manquent pas et le jeu des questions et réponses permet un partage du savoir collectif que chacun appréciera.



Visites de mai à octobre.

Visites de mai à octobre.

PRIORITERRE

ECONOMISEZ L'ENERGIE

Pour tout conseil gratuit sur l'équipement de la maison, le chauffage et l'eau chaude, l'isolation, les voitures et les transports, les énergies renouvelables, les aides financières pour vos projets,

n'hésitez pas à contacter PRIORITERRE à la Maison pour la Planète, 3 rue René Dumont, 74960 Meythet.

Des conseillers pourront vous recevoir sur rendez-vous pris au 04 50 67 17 54.

Leur site www.prioriterre.org met également à votre disposition des fiches pratiques.



ABRIBUS

UN NOUVEL ABRIBUS

Au mois de juillet 2009, l'abribus situé en haut de la Montée du Château a été incendié et, malgré l'appel aux sapeurs pompiers lancé par les riverains, a été totalement détruit en quelques minutes. Une plainte a été déposée par la commune mais l'enquête n'a apporté aucun éclaircissement.

La municipalité déplore la gêne occasionnée par l'absence d'abribus pendant ce début d'année scolaire et a tout mis en œuvre pour faciliter l'installation d'un nouvel ouvrage.



C'est enfin chose faite et le nouvel abribus a pu accueillir les scolaires dès la reprise de mars.

Nous espérons que cette destruction n'était qu'un acte de vandalisme isolé et que nous n'aurons pas à déplorer d'autres incidents de ce type sur la commune.





UN DÉPART... ET UNE ARRIVÉE...

UN DÉPART ...

Après 13 années de bons et loyaux services, Bernard Dye a quitté ses fonctions d'employé communal pour une retraite bien méritée. Pendant ces nombreuses années, il a su mener à bien une charge très polyvalente et assurer avec compétence travaux d'entretien, fleurissement, déneigement, etc, soucieux d'être, à travers sa fonction, au service de chacun dans la commune. Tous ceux qui l'avaient cotoyé durant son travail ou avaient souvent fait appel à ses services ont tenu, avec les élus (anciens et nouveaux), à le remercier, lui manifester leur amitié et lui souhaiter une retraite pleine de joies.



... ET UNE ARRIVÉE !

Après avoir travaillé en tandem avec Bernard Dye pendant plusieurs semaines pour apprendre le métier, Laurent Bessalel assure seul désormais la relève et a pris en main avec efficacité les multiples problèmes à résoudre tous les jours. Nous lui souhaitons une longue carrière dans la commune !



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Avec la mise en service de l'immeuble «Les Tilleuls» sous l'église et de la résidence du Château, la commune a accueilli en 2009 de nombreux nouveaux habitants. Et leur arrivée a donné lieu à une rencontre amicale en mairie au printemps, histoire de lier connaissance et de leur faire mieux connaître leur lieu de résidence. Les élus et les respon-



sables d'associations ont pu apporter des informations utiles et donner un aperçu de la vie à Nonglard avec toutes les activités possibles. Nous souhaitons que ces premiers mois à Nonglard aient pu répondre à leurs attentes et que chaque famille ait trouvé sa place dans les différents quartiers de la commune.

LA MÉMOIRE DE NONGLARD

Un appel à tous ceux qui détiennent des documents anciens sur l'histoire de la commune : photos, cartes postales, articles de journaux, courriers divers... Nous serions heureux de collationner un maximum d'informations pour en faire, dans l'avenir, profiter tous les habitants. Les documents ainsi prêtés seront simplement copiés et vous seront rendus dans les plus brefs délais. Merci à tous pour votre collaboration.

UNE BELLE CÉRÉMONIE

C'est en présence d'une foule nombreuse - habitants de la commune et des environs, élus, représentants de la CCFU, etc - ainsi que des personnalités politiques de la région - député et sénateurs - que Bernard Carlioz a reçu la médaille de Maire Honoraire pour les nombreuses années passées au service de la commune.

Conseiller municipal dès mars 1977, puis élu maire depuis avril 1992 jusqu'à mars 2008, Bernard Carlioz a mis toutes ses compétences et son énergie dans ses fonctions municipales et intercommunales ; il a permis à la commune d'évoluer tout en préservant son caractère rural.

Les témoignages des responsables d'associations, du personnel communal, des élus et de sa propre famille ont été les moments forts et émouvants de cette cérémonie avant que M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale, Député et ami personnel de la famille, lui remette la médaille de Maire Honoraire.

Et c'est autour d'un buffet bien garni que la rencontre s'est poursuivie, donnant à chacun l'occasion de dialoguer et d'exprimer ses félicitations au nouveau médaillé.





La traditionnelle «fête des mères», habituellement marquée par un vin d'honneur offert par le Conseil municipal à la salle des fêtes, a cette année été «relookée» et, pour la première fois, les papas et mamans de la commune ont été invités ensemble à célébrer la «fête des parents». Pour cette occasion, le Comité d'Animation avait invité les ateliers Beaux-Arts et



Vannerie à exposer leurs œuvres tandis que l'atelier Art Floral participait largement à la décoration de la salle par ses magnifiques compositions colorées. C'est ainsi que les familles présentes ont découvert les superbes tableaux des artistes locaux et les paniers des nombreux apprentis vanniers.

Un bon moment de convivialité à renouveler, avec, souhaitons-le, une participation encore plus importante afin que tous - anciens et nouveaux habitants - se sentent, à travers ces rencontres festives, partie prenante de la vie communale.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

DATE	ORGANISATEURS	MANIFESTATIONS
Dimanche 3 janvier	Municipalité	Vœux du Maire et Conseil
Samedi 30 janvier	CAN	Concours de belote
Dimanche 7 février	Municipalité (CCAS)	Repas des anciens
Dimanche 21 février	Communauté paroissiale	Repas paroisse
Samedi 20 mars	APE	Repas "soirée de printemps"
Dimanche 2 mai	APE	Vide greniers
Samedi 5 juin	Municipalité	Fête des parents et Journée de l'Environnement
Samedi 26 juin	CAN + Chasseurs	Concours de pétanque
Samedi 11 septembre	Municipalité (CCAS)	Sortie des anciens
Samedi 23 octobre	CAN	Soirée loto
Samedi 6 novembre	APE	Repas – soirée à thème
Dimanche 28 novembre	CAN	Téléthon
Jeudi 31 décembre	CAN	Réveillon St Sylvestre (à confirmer)



En début d'année scolaire, nos petits écoliers ont rendu visite au boulanger de Lovagny. Chaleureusement accueillis, ils ont découvert la fabrication du pain, et pour cela, ont dû mettre la main à la pâte ! La piscine fut également à l'ordre du jour au cours du premier trimestre.



Mardi Gras a été dignement fêté avec crêpes et déguisements divers.



Plusieurs rencontres sportives (endurance, basket) et culturelles (spectacles à Bonlieu) ont jalonné l'année. Les élèves ont perfectionné leurs connaissances en Histoire (Préhistoire pour les grands, Moyen-Age pour les petits) en se rendant au Musée-Château d'Annecy. Les plus grands ont pris conscience d'une autre période douloureuse de notre histoire en visitant la Maison des Enfants d'Izieu, accompagnés par une classe de Lovagny, et à l'initiative du Souvenir Français.



L'année scolaire s'est achevée avec la présentation d'un spectacle théâtral, résultant d'un travail avec la comédienne Hélène Lenoir.



Un mois auparavant, Alban Fichaux, EVS, nous avait quittés pour continuer sa route ailleurs.

Durant l'été, il a fallu aménager l'école pour pouvoir accueillir les élèves de moyenne section, condition indispensable au maintien des deux classes. Mme Parent, ATSEM, est revenue travailler à l'école de Nonglard afin de permettre un meilleur enseignement.

Cette rentrée de septembre nous a amené Delphine Guillouët, enseignante à mi-temps avec Séverine Colletti dans la classe des petits. Celle-ci comprend 3 MS, 3 GS, 5 CP, et parfois l'élève de CE1. Viviane Jeantet enseigne dans la classe des grands qui est composée de 5 CE2, 6 CM1, 3 CM2 et aussi de l'élève de CE1.

Ces effectifs sont appelés à augmenter, nous l'espérons, à la rentrée prochaine.

Mme Morel continue à assurer la garderie et la cantine avec Mme Parent.

Durant ce premier trimestre, les élèves ont pu déjà bénéficier d'un intervenant musical et donner un spectacle de percussions.

L'APE et la mairie sont toujours présents pour soutenir les projets qui verront bientôt le jour.

L'école vous souhaite une bonne et heureuse année 2010 !





SORTIE DES AINES DANS LA DROME

tissent dans les deux cars affrétés par les CCAS de Nonglard et de Lovagny.

Ce samedi 12 septembre, les cars s'ébranlent alors que 6h45 sonnent au clocher. Nous prenons la route en direction de Romans en ayant fait un arrêt à Lovagny pour prendre nos amis. Vers 10h nous arrivons à Romans, devant la boulangerie LIONETTON, où le maître des lieux nous attend pour nous faire connaître les secrets de la pogne et son histoire. Premier ouvrier de France, il nous fait partager l'amour de son métier. La visite s'effectue en deux groupes, l'atelier ne pouvant contenir les voyageurs des deux cars à la fois. C'est l'occasion de prendre le petit déjeuner en attendant notre tour.

Après cette visite, nous nous dirigeons vers le village des Marches où se trouve à proximité la ferme des Payres.

Ferme spécialisée dans l'élevage et le gavage des oies, nous apprenons comment est élaboré un foie gras et autres mets dérivés de l'oie. La dégustation nous fait apprécier les produits «faits maison».

Le soleil est maintenant au rendez-vous et c'est sur la terrasse que nous prenons l'apéritif avant de passer à table pour déguster un menu gastronomique confectionné avec les produits de la ferme.

Et c'est au son de la voix d'une «belle animatrice» que nous nous régalons.

Le programme de l'après-midi nous conduit à quelques encablures de là, dans une fabrique de miel et d'hydromel. Nous dégustons les produits pour le plaisir de notre palais et découvrons leur fabrication.

L'heure tourne et il nous faut songer à reprendre la route en direction de notre village que nous atteignons alors que la nuit est là.



Repas à Nonglard en février 2009

Sortie dans la Drôme



Cette journée, remplie d'enseignements, dans une ambiance joyeuse et amicale nous fait dire :
«A l'année prochaine !»





Il s'agit d'un dispositif créé en partenariat avec les communes d'Argonay, Metz-Tessy, Meythet Epagny et Pringy. En séance du 22 février 2010, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce service. Les démarches sont désormais en cours.

Le service est géré par le Secours Populaire et animé par la C.A.F. avec le soutien du Conseil Général.

Il a pour but d'aider les familles les plus défavorisées à accéder à un libre service de denrées alimentaires (20 % du prix habituel) et de produits de première nécessité, à bénéficier d'un accompagnement personnalisé (maîtrise du budget, préparation des repas à moindre coût....) et à faire se rencontrer des personnes en situation précaire pour rompre l'isolement.

Ce sont les assistantes sociales qui proposent les dossiers à la commission d'attribution, à laquelle participent les représentants de chaque commune signataire.

Si vous rencontrez de graves difficultés financières ou une grande précarité familiale, n'hésitez pas à faire appel à une assistante sociale et à lui demander de bénéficier de ce service.

Pour cela, téléphonez au Pôle Médico Social de Meythet : 04 50 22 38 10.

NOS JOIES, NOS PEINES...

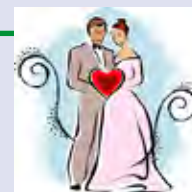


DÉCÈS

BEVILLARD René le 13 juillet 2009
COMBET François le 17 août 2009

MARIAGES

DEOTTO Guillaume et BOCQUET Floriane le 9 mai 2009
PETIT Cédric et CHEVALLIER Sonia le 16 mai 2009
POULIER Yves et ECOCHARD Martine



NAISSANCES

PLODZIEN Kimi le 3 mars 2009
OLIVIER Clément le 30 avril 2009
BRUNOT Lalie le 11 juin 2009
NEVEZ Sirâlan le 3 août 2009



BAPTÊME CIVIL

NOTIN Eliott

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Bien que cette cérémonie n'ait aucune valeur juridique, c'est l'occasion pour les parents et les parrains - marraines d'exprimer devant la famille, les amis et les représentants de leur commune la place qu'ils souhaitent attribuer à l'enfant et le rôle qu'ils espèrent tenir dans son éducation.

Si vous ne désirez pas faire figurer les événements d'état-civil (naissance, mariage, décès) concernant votre famille, vous avez la possibilité d'en informer la mairie durant la première quinzaine de janvier de chaque année et ceux-ci ne paraîtront pas dans le bulletin municipal qui concerne l'année écoulée.

UN SITE D'INFORMATION POUR LES SENIORS

AGE+74

Lorsqu'une famille est confrontée à un problème de santé ou de garde pour un parent âgé, chacun sait combien le parcours est difficile pour trouver la solution adaptée.

Depuis peu, le Conseil Général, ayant la responsabilité de la politique médico-sociale pour les personnes âgées, a mis en ligne un nouveau site dédié aux seniors et à leur entourage et regroupant une pléiade d'informations : aide à domicile, hébergement, sécurité, demande d'allocations, actualité des pôles gérontologiques, etc. Chacun y trouvera le renseignement cherché et les adresses indispensables.

<http://www.ageplus74.cg74.fr/>



En complément de l'enseignement scolaire, les activités de l'APE auront permis pour l'année 2008/2009 à nos écoliers de participer à diverses manifestations :

Activités sportives avec 10 séances piscines, une activité basket, sorties athlétisme...

Activités culturelles avec différents spectacles sur la scène de Bonlieu et du Rabelais, un intervenant théâtre, une visite au Musée du Château d'Annecy...

Ces activités ont été financées par l'APE avec une participation de la mairie.

UNE APE ORIENTEE VERS L'AVENIR



A la rentrée 2009/2010, l'APE a vu son bureau se renouveler entièrement.

Il est maintenant constitué de : Odile Dias (présidente), Schérazade Airault (vice présidente), Sonia Faillie (trésorière), Christophe Desbiolles (secrétaire) et Claudette O'Connor (membre actif). Nous remercions à ce titre tous les membres du bureau précédent ainsi que tous les membres actifs de l'APE pour leur dévouement tout au long des années précédentes.

C'est pour les 26 enfants de l'école et en collaboration avec les enseignantes que l'APE va devoir travailler pour financer les activités scolaires de 2009/2010 :

- ▷ Musique : 10 séances avec un intervenant musical pour les 2 classes qui ont abouti au spectacle de Noël le 15 décembre 2009 sur le thème des percussions,
- ▷ Natation : une classe bleue est prévue du 17 au 21 mai 2010 pour les 2 classes,
- ▷ Activités sportives avec différentes sorties,
- ▷ Activités culturelles : spectacles au Rabelais et à Bonlieu...



Plusieurs manifestations sont prévues (certaines ont déjà eu lieu)

- ▷ Soirée choucroute du samedi 7 novembre 2009 avec soirée dansante : elle a été un succès et a rassemblé plus de 200 participants. Elle a permis de récolter environ 2000 euros.
- ▷ Soirée « printemps » le samedi 20 mars 2010.
- ▷ Vente des grilles de Pâques
- ▷ Vide grenier le dimanche 2 mai 2010.

Nous aurons besoin de vous !

Nous disons un grand merci aux institutrices, à la mairie, aux parents bénévoles, aux nonglardiens et nonglardiennes pour leur participation.



C'est grâce à vous que tout est possible. Ensemble, nous défendrons notre école !

**L'APE vous souhaite
à tous et toutes
une merveilleuse année 2010.**



(8^{ème} année d'existence de l'association avec une équipe de parents bénévoles)

Composition du bureau :

- Présidente : VIVANT Anne
- Secrétaire : DESBIOLLES Alexandra
- Trésorière : MOREAU Nadine
- Membres actifs : Nana Myriam, Faillie Sonia

Toute personne voulant nous rejoindre est la bienvenue, vous pouvez vous faire connaître auprès de notre bureau.



Ramassage des pommes

Horaire de la garderie :

(sous la responsabilité de Mme MOREL)

- ▷ Matin : 8h00 à 8h30
(sur simple coup de téléphone la veille)
- ▷ Après-Midi : 16h30 à 18h30
(tous les jours d'école)

Composition de la cantine :

- ▷ Mme Morel qui effectue au quotidien la surveillance des enfants.
- ▷ Mme Parent à l'intendance.
- ▷ Un parent d'élève ou bénévole qui effectue une permanence mensuelle.

LES MANIFESTATIONS DES P'TITS LOUPS

- ▷ Vente de viennoiseries tous les vendredis à 16h30,
- ▷ Marché d'Automne,
- ▷ Marché aux Fleurs,
- ▷ Carnaval avec APE.

INVESTISSEMENT

- ▷ Acquisition pour le compte de l'école de 10 ordinateurs d'occasion (opportunité).

REMERCIEMENTS

- ▷ A la mobilisation des parents d'élèves, bénévoles, maîtresses qui ont largement contribué à la réussite des événements de l'année scolaire ainsi que Mmes Labaz et Viviant ainsi que Mr Minard pour leur bénévolat pour les permanences cantines.
- ▷ A M Déronzier et M et Mme Fossoux pour leur dévouement, leur présence, leur disponibilité, leur partage de connaissances avec les enfants lors du Marché d'Automne.
- ▷ A la Mairie pour son implication dans le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

PREVOYONS LE FUTUR... ANTICIPONS L'AVENIR...

Remplacement de Mme Morel : Eh oui ! Bientôt nous serons concernés par ce départ alors nous lançons un appel à candidature : ce poste vous intéresse ? Vous pouvez vous faire connaître auprès de la Mairie ou du Bureau des P'tits Loups.

Remplacement d'un membre du Bureau : C'est la dernière année de présence de Nadine Moreau alors nous vous invitons à rejoindre notre équipe. Vous pouvez juste venir en tant que membre pour voir notre travail, nous donner d'autres idées, ou partager votre expérience...

Vous êtes seuls, seniors, bientôt à la retraite, vous avez envie de partager un moment avec des enfants... alors faites-vous connaître car nous cherchons des bénévoles pour assurer une ou plusieurs permanences de cantine (atout : votre repas est pris en charge par l'association et vous passez un bon moment de partage).



Marché d'automne



Durant l'année 2009, le CAN, fort de ses 8 membres femmes, a proposé nombre d'activités existantes et nouvelles.

Depuis de nombreuses années, vous pouvez vous inscrire à :

▲ **L'Atelier «Beaux Arts»** grâce auquel vous pourrez devenir de vrais artistes, tant en peinture à l'huile, à l'acrylique, à l'aquarelle tous supports (toile, bois, papier) qu'en sculpture. Vous ne savez pas dessiner, ni peindre, ni pétrir la terre : venez nous rejoindre, nous avons un excellent professeur, Jean-Marc Gallarotti. Les cours ont lieu le samedi de 9h à 12h.

▲ **La Gymnastique** : les cours du mardi soir (de 19h à 20h) ont repris cette année et comptent une dizaine de participants. Depuis septembre 2009, nous sommes également une dizaine de personnes au cours du vendredi matin (de 9h30 à 10h30). Il est possible de s'inscrire en cours d'année. Contact : 04 50 60 79 31

▲ **Le Pilates et Do-in** : ensemble de mouvements rythmés par la respiration, permettant le déblocage des articulations ; auto-massage favorisant la circulation des énergies. Les séances ont débuté par un stage et les nombreuses personnes inscrites en ont redemandé, ce qui a donné lieu à la mise en place de cours un vendredi sur deux pour 15 séances de 18h à 19h30.

▲ **Le Ping-Pong et la Généalogie** ont été annulés faute d'inscriptions.

▲ **La Vannerie** : cours de novembre 2009 à mars 2010, un vendredi sur deux. En prévision de la confection de paniers, les inscrits ont passé une demi-journée dans les bois autour de Nonglard à chercher le matériau adéquat.

▲ **L'Art Floral** : sous forme de stages à thèmes - les dates et heures vous sont communiquées en temps voulu - le 1^{er} stage en octobre était sur le thème de l'automne, et le second avait pour titre un Noël suédois.

▲ **La cuisine** : stages une à deux fois par trimestre - les dates et heures vous sont communiquées en temps voulu par un encart en fin de compte-rendu du conseil municipal et sur le site Internet de la commune <http://www.nonglard74.fr> (Vie Locale / Vie Associative / Comité d'Animation). Le 1^{er} stage nous a appris à confectionner des verrines et à préparer «l'aligot», le second qui n'a pas eu lieu (professeur de cuisine malade) devait nous initier à la préparation d'un foie gras et à la confection d'un croustillant au chocolat.

Pendant l'année 2009, nous avons organisé également : un concours de belote (fin janvier,) un concours de pétanque début juillet, pour la 2^{ème} fois, un loto (fin octobre) qui a eu un franc succès, ainsi que la traditionnelle journée du «Téléthon» au cours de laquelle de nombreux bénévoles nous aident et nous les en remercions. Le bénéfice de cette journée a été de 2770€, entièrement reversés à l'AFM.

Les présidents, anciens et actuels



Le bureau 2009



Nous avons également organisé l'anniversaire des 30 ans du Comité avec tous ses membres depuis sa création.

Pour 2009/2010, outre les activités précitées, nous vous proposerons les manifestations suivantes :

- concours de belote le 30 janvier 2010,
- concours de pétanque en nocturne le 26 juin 2010,
- loto (fin octobre),
- Téléthon le 28 novembre 2010.

Après l'assemblée générale du 4 septembre 2010, le bureau ne compte plus que 7 membres :

Jeanine Labaz (présidente) Nadine Anthonioz (vice-présidente), Suzanne Lyard (trésorière) Martine Thomasset (secrétaire), Anne-Marie Viviant, Marie-France Maillard, Marie Gautreau, membres très actifs.



Pétanque

COMITÉ D'ANIMATION

Si certains des nouveaux habitants sont intéressés par les activités ou s'ils veulent se joindre à l'équipe, ils peuvent en parler à l'un des membres du Bureau et ils seront bien accueillis.

Le Comité remercie l'équipe municipale qui l'aide lors de ses manifestations, ainsi que tous les bénévoles qui oeuvrent dans les différentes activités.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2010.



Téléthon



BIBLIOTHEQUE



Nous remercions la municipalité pour la subvention qu'elle nous alloue chaque année. C'est cette subvention, ainsi que celle du Conseil Général, qui nous permet d'acheter de nouveaux livres.

Depuis environ 3 ans, la bibliothèque subit une perte de lecteurs assez conséquente, puisque de 82 en 2006, nous sommes passés à 67, en 2007 et à 49 en 2008. Il y a eu une petite hausse en 2009 puisque nous comptons 62 lecteurs.

Nous faisons un appel aux nouveaux arrivants pour qu'ils viennent nous rendre une petite visite.

Notre fonds est constitué de 2500 livres environ (tous genres confondus). En 2009, nous avons fait l'acquisition de 92 livres et 68 nous ont été donnés (merci à tous ceux qui trient leurs étagères et pensent à nous). Le nombre de prêts sur l'année s'élève à 1500 documents. Cette année, la bibliothèque met à votre disposition des DVD (films).

La liste des livres et DVD est disponible sur le site Internet de la commune.

Mme Jeantet, directrice de l'école, continue de faire participer les enfants de sa classe qui viennent par petits groupes le lundi à partir de 16h choisir 2 livres pour travailler. Nous l'en remercions. Les petits vont probablement faire la même chose en ce début d'année.

Le montant de la cotisation pour l'année 2010 (voté au cours de l'Assemblée Générale de 2009) est de 9€ par an et par famille (réglables en début d'année civile).

Les horaires des permanences sont :

le lundi de 16h30 à 17h45 et le mercredi de 14h à 15h (sauf pendant les périodes de vacances scolaires).



Le curé de la paroisse est l'Abbé Daniel Barrel ; il réside au presbytère de Meythet. Il est responsable de la paroisse, célèbre les mariages et les baptêmes et reçoit les familles en deuil.



Il est aidé par deux prêtres, les pères Jean Sermondade et le père Léon Favre : ils célèbrent eux aussi des messes, ce qui a permis de maintenir une messe par mois à Nonglard malgré le nombre restreint de prêtres.

Pour tout renseignement ou démarche (baptême, mariage, sépulture), vous devez désormais vous adresser directement au presbytère de Meythet 12 rue de l'Aérodrome 74960 Meythet (tél : 04 50 22 02 38).

Le presbytère renvoie aux équipes locales d'accompagnement dans le deuil pour les sépultures.

Des réunions ont permis aux équipes qui animent les communautés (animation liturgique, Conseils Economiques, etc.) de se rencontrer pour travailler ensemble au devenir de la paroisse nouvelle. Les veillées de Noël, par exemple, sont préparées en commun et les cérémonies qui ont lieu en parallèle à Meythet et Poisy sont similaires.

La chorale de Poisy-Lovagny-Nonglard continue d'animer les cérémonies locales. Elle apprend de nouveaux chants déjà connus dans les autres communautés locales afin de mettre en place un répertoire commun. Si vous désirez rejoindre la chorale, vous serez les bienvenus.

Les communautés locales de Nonglard et Lovagny organisent ensemble chaque année un repas aux alentours du 25 février, fête de St Victor et St Ours (les saints de notre communauté de Nonglard représentés sur les vitraux du chœur de l'église). Ce repas permet à de nombreuses personnes de Poisy, Lovagny et Nonglard et même de plus loin de se retrouver dans la convivialité, renforçant ainsi le lien entre nos communautés. De plus, l'excédent réalisé permet de maintenir nos fonds propres qui servent pour les investissements locaux.

Les dates et horaires des messes sont affichés sur le panneau d'informations se trouvant à l'extérieur de l'église. Vous pouvez également les retrouver sur le site de la commune (Vie Locale -> Vie Associative -> Paroisse).

GROUPEMENT DES CHASSEURS DE NONGLARD

Composition du bureau : David LYARD (Président), Marc DUNOYER (Vice Président), Raymond DEVILLE (Secrétaire et Trésorier), Michel BRUNET (garde-chasse) - Membre de la commune : Christophe THOMASSET
Membres extérieurs à la commune : Claude BESSARD, Stéphane CAVAGNOD, Gérard DIZIN, Joël MATHIEUX, Louis POLLIENS.

En cette fin de saison, l'heure du bilan est arrivée pour nos 10 adhérents.

Nous avons prélevé 2 chevreuils et 1 sanglier ainsi que du petit gibier : 5 lièvres, 13 faisans, 4 perdrix, 4 bécasses, 2 pigeons et 14 renards.

Comme chaque année, nous effectuons des lâchers de gibier (reproducteur ou non), ce qui demande un investissement important : 10 lièvres (1022€), 40 faisans (410€) et 15 perdrix (135€).

Malgré tous nos efforts de repeuplement et notre politique de n'en prélever qu'un tiers, nous constatons que le reste est mangé par les rapaces, les renards et les chiens errants.

Voici quelques informations sur la pie bavarde : c'est un très joli oiseau avec un plumage noir et blanc et une longue queue. Elle est environ deux fois plus petite que les autres corvidés, mais ne craint pas de s'attaquer aux mêmes proies : œufs, poussins, lapereaux ou levreaux.

La Pie bavarde agasse, bavarde, jacasse, jase. La pie bavarde a pour cri typique un bavardage criard «chack-chack-chack-chack-ckack». C'est un oiseau très bruyant quand il est en groupes, lançant des cris rapides et nasillards. Très prolifique, puisque la femelle pond 5 à 7 œufs par an, la pie bavarde est présente partout en France.



Nous avons bien sûr une pensée émue pour notre ami Robert FOSSOUX qui est parti trop vite :

Tu nous as quittés le 18 février 2010. Tu avais seulement 55 ans. Tes amours en premier lieu étaient ta famille, le travail de la terre (fenaions, bûcheronnage), la nature et bien sûr la chasse. Tu as toujours chassé sur la commune de Nonglard. Ta sagesse, ta gentillesse et tes valeurs morales faisaient de toi une personne respectée.

Tu es parti trop vite, mais sache que, malgré ton absence physique, tu resteras toujours dans nos pensées et dans nos cœurs. Ton image d' amoureux de la nature sera ancré dans nos mémoires. Que ton âme repose en paix.

Nous exprimons nos doléances à toute la famille de la part des chasseurs de Nonglard.

Nous avons également une pensée pour notre ami Guy SUBLET décédé en 2006.



ADMR PETITES USSES ET FIER
160, rue Collé UMBERTO
74330 LA-BALME-DE-SILLINGY
Tél-Fax : 04 50 68 76 56
E-mail : admr.sillingy@orange.fr



DU NOUVEAU A L'A.D.M.R.

Le 1^{er} janvier 2009 marque un changement sur le territoire de la Communauté de communes par l'instauration d'une seule A.D.M.R.

L'A.D.M.R. des Petites Ussets, depuis 46 ans au service des familles de Choisy, La-Balme-de-Sillingy, Mésigny, Sallenôves et Sillingy a fusionné avec l'A.D.M.R. des 2 communes voisines Lovagny et Nonglard et devient A.D.M.R. PETITES USSES ET FIER.

Numéro un français des réseaux de proximité avec 3.200 associations locales, l'A.D.M.R. regroupe 111.000 bénévoles et 82.000 salariés qui apportent un service sur mesure à 535.000 foyers.

L'A.D.M.R. a pour mission de créer, de mettre en place et de gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics : personnes autonomes à la recherche d'une meilleure qualité de vie, personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. sont sur le terrain. Ils connaissent les personnes et leurs attentes : ils leur proposent le personnel adapté. Une relation privilégiée s'établit ainsi entre la personne aidée, le bénévole et l'intervenant.



Salariés et bénévoles en réunion mensuelle

Rester chez soi est le vœu de la majorité des personnes âgées, alors pour permettre le maintien à domicile, n'hésitez pas à faire appel à l'A.D.M.R.

Pour un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants, OUI l'A.D.M.R. peut répondre à vos attentes.

Renseignements au :

04 50 68 76 56 du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
160 rue Collé Umberto
74330 LA-BALME-DE-SILLINGY.

Pour l'association, Chantal BOCQUET

**Samedi 16 octobre 2010 à La-Balme-de-Sillingy :
Goûter Intercommunal des aînés.**

L'AMICALE LOVAGNY-NONGLARD



Dans une ambiance amicale, un groupe de jeunes de 50 à 99 ans aime se retrouver tous les mardis pour gambader autour des communes ou plus loin encore. Mais des adeptes de la belote sont venus nous rejoindre cet automne et des parties acharnées rassemblent ceux qui ne peuvent pas marcher ou qu'un temps maussade rebute. Il faut de tout pour faire un monde et c'est avec un grand plaisir que nous les accueillons comme ceux qui ne souhaitent que participer à nos repas de fin de saison et de fin d'année.

L'amicale Lovagny-Nonglard est un lieu de rencontres ouvert à tous, où chacun doit trouver sa place et se sentir à l'aise. Vous pouvez apporter vos idées qui seront adoptées s'il se trouve un nombre suffisant de participants.

Une modique somme vous sera demandée pour votre adhésion couvrant une assurance et la participation à la collation que nous ne manquons pas après chaque activité ; moment privilégié pour nous retrouver tous. Bien sûr, il faut penser aussi à dédommager les chauffeurs quand nous nous regroupons dans les véhicules pour explorer des horizons plus lointains que ceux de nos communes.

Si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre ! Votre mairie se fera un plaisir de vous donner les coordonnées des responsables de cette petite mais dynamique association, qui se fera une joie de vous accueillir. A très bientôt !



QUAND LES VOISINS FONT LA FÊTE...

Au fil du temps, l'idée de repas de quartiers fait son chemin et, durant l'été 2009, plusieurs rencontres ont ainsi eu lieu sur la commune. Que ce soit à Monthoux, près de l'école ou au Château, chaque «fête des voisins», à travers son décor et son caractère propre, a permis de tisser des liens avec tous ceux qui se croisent sans vraiment se connaître. Et la framboisine, les grillades ou les tartes faites maison sont de bons arguments pour développer la convivialité ...

Alors, combien de fêtes des voisins en 2010 ? les paris sont ouverts !



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le lundi et le vendredi de 8h30 à 11h30
Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30
Le mercredi de 9h30 à 11h30
Le jeudi de 9h30 à 12h30
Permanence des élus tous les jeudis de 18h à 19h
Pas de permanence téléphonique le jeudi après-midi
Tél. : 04 50 60 54 31
Fax : 04 50 60 57 36
E-mail : accueil@nonglard74.fr
Site Internet : www.nonglard74.fr

RECENSEMENT DES JEUNES

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans à la Mairie (se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille). Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion. Celle-ci sera nécessaire pour se présenter à divers concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

ELECTIONS

Pour pouvoir voter (élections municipales, régionales ou autres), vous devez avoir été inscrit sur les listes électorales de la commune où vous résidez (ou bien où vous êtes propriétaire) avant le 31 décembre de l'année précédente. Chaque année, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante sont inscrits d'office sur les listes électorales. Les années de scrutin général, les jeunes devenus majeurs entre le 1^{er} mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1^{er} tour) sont également inscrits d'office.

SOCIAL

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Médico-Social de Meythet :
Pôle Médico Social
21 route de Frangy
74960 MEYTHET
Tel : 04 50 22 38 10

Pour les seniors :
site d'information du Conseil général AGE+74
<http://www.ageplus74.cg74.fr/>

SECOURS

Pompiers : 112 (ou 18)
S.A.M.U. : 112 (ou 15)
Police Secours : 112 (ou 17)

STOP-PUB

Pour préserver l'environnement et lutter contre le gaspillage de papier, affichez l'autocollant STOP-PUB sur votre boîte aux lettres. Disponible en mairie.

COMPOSTEURS

Des composteurs pour déchets ménagers et déchets verts sont proposés par la CCFU à un prix modique. Vous pouvez les commander auprès de la CCFU et les récupérer ensuite en mairie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

La C.C.F.U. assure notamment la gestion de la distribution de l'eau, des transports scolaires secondaires, du ramassage des ordures ménagères.
Adresse : 100 place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY
Tél. : 04 50 77 70 74 - Fax : 04 50 72 72 80
Site : www.ccfu.fr
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h et 13h-17h
(fermeture mercredi après-midi et à 16h vendredi)

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se déroule tous les mercredis matin. Il est conseillé de mettre les conteneurs en place la veille au soir et de les retirer de la rue au plus tard le soir de la collecte.

DECHETTERIE D'EPAGNY

Ouverture 7 jours sur 7 et jours fériés.
9h-12h et 14h-19h du 01/05 au 30/09
8h-12h et 14h-18h du 01/10 au 30/04

SILA

7, rue des Terrasses - BP 39
74962 CRAN-GEVRIER
S'adresser au SILA pour l'assainissement :
Renseignements techniques : 04 50 66 77 99
Dépannage assainissement : 04 50 66 78 55
Site Internet : www.sila.fr

LA POSTE

Sillingy

Tél. : 04 50 68 82 00
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h15
et le samedi matin 8h45 à 12h15.

Agence postale de Lovagny (en mairie)

Tél. : 04 50 46 23 37
Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30
et de 15h à 18h.
Les mardi et samedi : de 9h30 à 11h30.

TONTE DES PELOUSES - TRAVAUX BRUYANTS

Rappel : Conformément à l'arrêté de la DDASS n° 358 du 9 novembre 2001, il est rappelé que les engins à moteur, motoculteurs, tronçonneuses, tondeuses à gazon, scies électriques, etc.... peuvent être utilisés les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et exceptionnellement les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Nous vous rappelons encore que les déchets de tonte et de taille ne doivent pas être brûlés mais sont à déposer à la déchetterie ou compostés. Ne pas déverser les déchets verts dans les ruisseaux et les fossés car cela risque de les boucher par forte pluie.

TRAVAUX D'ELAGAGE

Rappel : Conformément à l'arrêté municipal du 22 février 2010 il est rappelé que chaque propriétaire est tenu d'élaguer les arbres et haies en bordure de route, afin d'assurer la visibilité et la sécurité sur les voies de circulation.

